

## Instagram et Facebook bannissent des radicaux de droite : un remède pire que le mal ?



Facebook et Instagram multiplient les fermetures de comptes de personnalités incitant à la haine. Le fait que des plateformes privées puissent prendre une telle décision, même si c'est pour la bonne cause, ne pose-t-il pas un problème en termes de libertés numériques ?

Avec Marc  
Rees

### **Atlantico.fr : Selon vous, peut-on se réjouir que Facebook et Instagram aient fermé les comptes de personnalités incitant à la haine, telles que le conspirationniste Alex Jones ?**

**Marc Rees** : Une première réponse rapide, évidente, m'inciterait à répondre d'un « oui » franc et massif. La nouvelle est d'autant plus importante que le réseau social est de tradition américaine, où la liberté d'expression est protégée jusqu'à l'absolutisme par le Premier amendement. Et tant pis pour les vraies victimes.

Plusieurs comptes d'importance, qui prospéraient de longue date sur le réseau social où étaient disséminées des horreurs, ont donc fait les frais de ce virage stratégique. Si l'on prend un peu de recul, toutefois, cette décision ne tardera pas à être instrumentalisée par les principaux concernés.

Paul Joseph Watson, proche d'Alex Jones et adepte des théories du complot, a déjà dénoncé sans nuance une « purge politique ». Ce processus de victimisation inévitable va désormais orienter les projecteurs sur ces bannis, attirant davantage encore la curiosité des badauds ou les convictions des fans de la première heure. Bien entendu, rien ne les empêchera de rouvrir un compte, éventuellement sous une autre identité, ce qui pose la question de l'efficacité de la mesure.

Je ne dis pas qu'il faut ne rien faire, mais reste surpris par la décision. Pas tant sur son sens, mais sur le moment choisi par Facebook. Cela fait des années que ces individus opèrent sur le réseau social sans que les équipes n'aient pris de décisions aussi radicales, même si l'an passé déjà le compte de Jones fut suspendu pour un mois. De même, voilà quelques semaines, Marck Zuckerberg réclamait l'intervention des autorités publiques, ou d'un organisme tiers qui serait chargé de « définir des standards sur la diffusion des contenus violents et haineux ». Faut-il du coup y voir une opération de reconquête pour ce service en ligne qui repose, ne l'oublions jamais, sur la confiance des internautes ?

### **Le fait que des plateformes privées puissent prendre une telle décision, même si c'est pour la bonne cause, ne pose-t-il pas un problème en termes de libertés numériques ? Ou bien ces plateformes sont-elles dans leur bon droit en veillant au respect de leurs conditions d'utilisation ?**

C'est la question prioritaire. Facebook a deux versants. Le premier est son statut d'hébergeur.

Juridiquement, il est un service en ligne mettant à disposition des espaces de stockage au profit de ses utilisateurs, qui peuvent alors

---

partager leurs contenus à coup de liens, like et autres vidéos live. Le site doit supprimer sans attendre les contenus « manifestement illicites » qui lui sont signalés, ceux dont le caractère illégal est évident et frappe la rétine. En tête de liste, la pédopornographie, l'apologie des crimes contre l'humanité... Pour les contenus illicites, ni noirs ni blancs mais gris, pas d'obligation de suppression sauf injonction d'un tribunal.

Mais Facebook est aussi un univers avec ses règles de vie. Les clauses contractuelles, rarement lues, mais toujours acceptées par chaque inscrit, interdisent une série de comportements. Ce sont les fameux standards de la communauté. Le réseau social a le droit de régenter sa bulle. Rien d'extraordinaire, tous les sites un peu sérieux s'adonnent à l'exercice. Atlantico par exemple exige dans ses CGU des commentaires « polis et courtois », dénués de « remarques désobligeantes », « en toutes circonstances ».

Il est impératif cependant que cet encadrement soit accessible au commun des mortels, évite des décisions discrétionnaires à coup d'algorithmes sans appel, ou inversement laisse persister des contenus pourtant interdits. J'enfonce une porte ouverte, mais plus la liberté d'appréciation est large, plus grand est le risque d'atteinte à la liberté d'expression ou de communication.

**Facebook, Instagram et les autres plateformes (YouTube par exemple) ont-ils une véritable volonté de lutter contre les discours de haine - qui génèrent beaucoup de clic - ou s'agit-il davantage de communication? Sont-ils prêts à remettre en question le fonctionnement de leurs algorithmes qui semblent contribuer à la visibilité de ces contenus "haineux" ?**

Clairement, les contenus incendiaires ou polémiques sont toujours porteurs de clics. Et quand le modèle économique est celui de l'attention, visser l'utilisateur le plus durablement possible sur ses pages est tentant, peu importent les considérations morales. Seulement, dire que ces intermédiaires se fichent des discours de haine serait ignorer les efforts [salués par la Commission européenne elle-même](#) ou que des annonceurs ne veulent pas voir leurs marques baigner dans le lisier.

Faut-il alors de nouveaux tours de vis sur l'algorithme, percer l'effet-bulle ? Une certitude, entre une blague de « beauf », des propos aux frontières de l'abus et des contenus illicites, le tri est complexe pour ces bouts de code dont « l'intelligence » est plus proche du grille-pain que celle d'un être humain. Un contrôle externe plus poussé de ces rouages serait une piste, par exemple, histoire de dézinguer les travers des outils de recommandation. Mais là encore, le diable est dans les détails. L'algorithme est le cœur de Facebook. Sa recette de Coca-Cola que le législateur européen a pris soin de protéger davantage encore avec la directive sur le secret des affaires...